


ACTIVITÉ SPORTIVE
BOWLING ET SPORT DE QUILLE

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOWLING ET SPORT DE QUILLES

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ PAR ÉTAPES PAR LA FÉDÉRATION :

- Selon rythme de réouverture des établissements

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Pour tous les licenciés

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Des exercices de préparation physique générale et d'entraînement spécifiques à réaliser à domicile ou en extérieur (footing, vélo) dans le respect des normes sanitaires sont proposés sur le site fédéral.
- Pratique du E-bowling sur les différentes applications disponibles.
- Reprises des activités du bowling et des sports de quille dans les établissements et lieux de pratiques ouverts selon autorisation par les autorités locales dans le strict respect des consignes sanitaires précisées ci-dessous.

LES LIEUX DE PRATIQUE ENVISAGÉS :

- Les quilliers ouverts, les pistes mobiles **en extérieur** et tous les espaces bowlings dans les établissements qui les accueillent et auront reçu par ailleurs l'autorisation de reprendre tout ou une partie de leurs activités (bars, restaurants, salles de jeux, discothèques) selon la couleur de la zone où ils se situent (à partir du 2 juin en zone verte et du 22 juin en zone orange).

ACTIVITÉ SPORTIVE

BOWLING ET SPORT DE QUILLE**LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE :**

- Pas de groupes de plus de 10 personnes, encadrement compris.
- Absence de contact entre les pratiquants.
- Respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique (2 mètres au moins entre chaque pratiquant pendant l'activité physique et 4 m² minimum par pratiquant en statique) en vigueur.
- De façon générale, diminution du nombre de pratiquants sur les pistes au même moment : limitation à 2 personnes par piste.
- Utilisation d'une piste sur 2 seulement.
- Utilisation systématique de produits désinfectants sur le matériel en contact (boules, compteur de jeux, quilles, ...) avant et après chaque partie.
- Circuits de circulation distincts entrée/sortie des sites de pratique sans croisement possible des pratiquants.
- Port obligatoire du masque et de gants jusqu'aux aires de jeux et pour la sortie.
- **Utilisation prioritaire du matériel personnel (boules et chaussures).**
- En cas de location ou d'utilisation du matériel de l'établissement ou du club :
 - Pas de location de chaussures mais de chaussettes pour revêtir les chaussures de sport personnelles, chaussettes à déposer dans des bacs en sortie
 - Identification de chaque boule pour les joueurs
- **Dans tous les cas** pas d'échange de boule en cours de partie entre joueurs ; désinfection des mains des joueurs avant toute partie, nettoyage avec produit désinfectant de chaque boule avant et après chaque partie.

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : [FFBSQ](http://ffbsq.fr)